

Bonjour,

Suite à votre adhésion à notre mutuelle d'entreprise Harmonie Mutuelle, nous souhaitons vous informer des avantages inclus gratuitement dans votre contrat tels que le service d'assistance.

Votre contrat santé Harmonie Mutuelle inclus un service d'assistance pour vous aider et vous soutenir en cas de difficultés ou de fragilités liées à votre santé.

Vous pouvez contacter l'assistance depuis votre Espace perso Harmonie & Moi :

- **En cas de difficultés, d'aléas de la vie, de handicap.** Si vous avez besoin d'un accompagnement social, de soutien psychologique, ou tout simplement de parler, contactez notre assistance, pour être mis(e) en relation par téléphone avec une oreille attentive.
- **En cas d'hospitalisation, de maternité, d'immobilisation à votre domicile ou de traitement de longue durée.**
- **En cas de problème de santé lors d'un déplacement à l'étranger.**